UNION des RÉPUBLICAINS de PROGRÈS

pour le Soutien au Président de la République

NICE, le 6 mars 1973

Elections législatives
du 11 Mars 1973
Candidature **Joseph ROBAUT**
1re Circonscription des Alpes-Maritimes

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Dès l'ouverture de cette campagne électorale, j'ai indiqué être le candidat le mieux placé pour m'opposer au Communisme.

8.736 d'entre vous l'ont confirmé, et je les remercie d'avoir ainsi, une fois encore, voulu que je prenne la tête de ce combat.

L'analyse des résultats du premier tour fait apparaître, que pour un nombre de suffrages exprimés sensiblement identique à 1968, le Parti Communiste est en recul de près de 3 %. L'ALLIANCE SOCIALO-COMMUNISTE NE REPRESENTE QUE 46 % DES SUFFRAGES EXPRIMES, ALORS QUE 54 % DU CORPS ELECTORAL LUI EST HOSTILE.

J'AI TOUJOURS AFFIRME QUE CETTE CIRCONSCRIPTION N'ETAIT PAS COMMUNISTE. MAIS, elle a fait élire Monsieur BAREL en 1968, alors qu'il ne représentait, avec l'apport des voix du P.S.U. que 43 % des suffrages exprimés, PARCE QUE L'UNION DES ANTI-COMMUNISTES N'AVAIT SU SE REALISER.

Pourquoi commettre A NOUVEAU CETTE ERREUR en 1973, alors que tous ensemble, pour ce deuxième tour, nous avons le moyen d'éviter le renouvellement de son mandat à Monsieur BAREL et à Monsieur Charles CARESSA, son suppléant, Membre du Comité Central du Parti Communiste ?

Sous quel autre Régime que le nôtre, les Français auraient-ils la possibilité, dans une élection législative, de s'offrir le luxe de neuf candidats pour une seule circonscription ?

Parmi eux, SIX SONT TOTALEMENT OPPOSES AU COLLECTIVISME que veut nous imposer la coalition Socialo-Communiste. Ils feront en sorte de dire à leurs électeurs du premier tour de reporter leurs voix sur celui qui est arrivé en tête du scrutin.

Avant même que le désistement de chacun soit officialisé, il importe que l'électeur situe le véritable problème, et décide de lui-même de SOUTENIR MA CANDIDATURE UNIQUE AU DEUXIEME TOUR.

AINSI POURRONS-NOUS DEMONTRER QU'UNE CIRCONSCRIPTION NON COMMUNISTE DOIT ETRE REPRESENTEE A L'ASSEMBLEE NATIONALE PAR UN DEPUTE NON COMMUNISTE !

Je fais confiance à votre bon sens pour en juger, et vous prie de croire à mon parfait attachement à la défense de nos Institutions pour le progrès général.



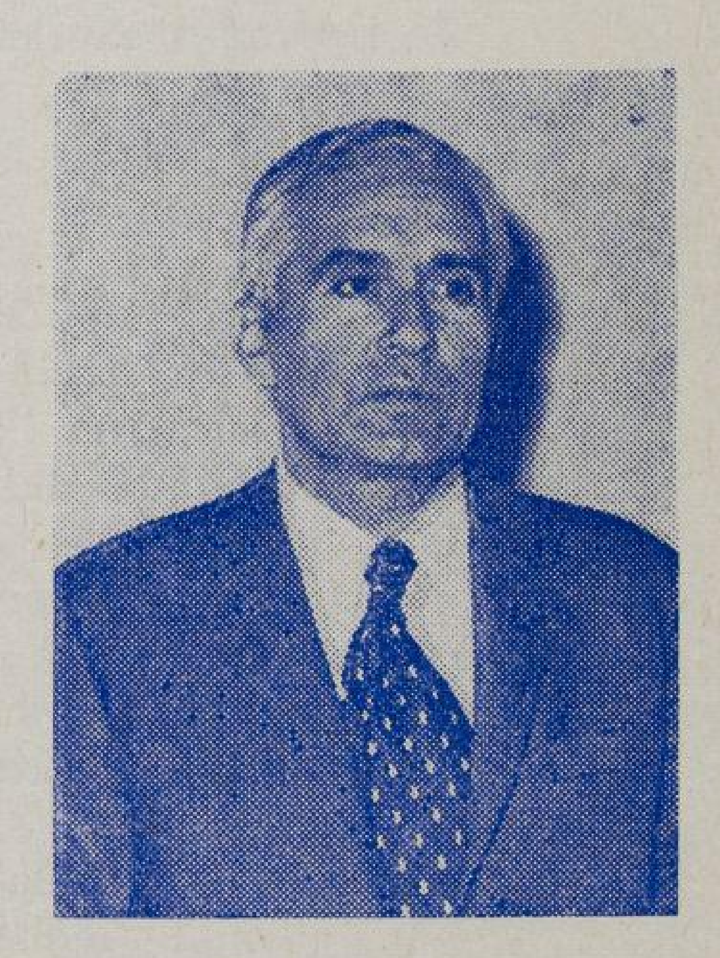
Joseph ROBAUT

Conseiller Général du 2e Canton de Nice
Conseiller Municipal de Nice
Délégué Commercial
Chevalier de la Légion d'Honneur
Médaille Militaire
Officier de l'Ordre National du Mérite
Croix-de-guerre 1939-1945
Vice-Président de l'Office Municipal d'H.L.M. de la ville de Nice
Administrateur du Centre Hospitalier
Administrateur du bureau d'Aide Sociale

Suppléant :

JOSÉ BALARELLO

Avocat au Barreau de Nice
Conseiller Général - Maire de Tende
Président de l'Office Municipal d'HLM de la ville de Nice
Chevalier de l'Ordre National du Mérite



IMPRIMERIE UNIVERSELLE — NICE